

Le 7 octobre 2019

PROCÈS-VERBAL de la sept cent soixante-cinquième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Madame la conseillère Nancy D'Amour et messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Proulx, Martin Prescott et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Louis-Seize.

ÉTAIT ABSENT : Monsieur le conseiller Luc Prud'Homme

2019-10-1503 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-1504 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 soit adopté tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-1505 Adoption du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2019 soit adopté tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2019-10-1506 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 764 785.09 \$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-19-09, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec

PAGE 9 (Chèques)	389 981.03 \$
PAGE 12 (Prélèvements)	35 690.28 \$
Quote-Parts MRC et frais bancaires	140 776.44 \$
SALAIRE DU	
1 août 2019	18 498.83 \$
8 août 2019	20 338.75 \$
15 août 2019	17 664.57 \$
22 août 2019	21 259.41 \$
29 août 2019	18 232.09 \$
REMISE PROVINCIALE (Août)	57 075.38 \$
REMISE FÉDÉRALE (Août)	24 594.79 \$
SOUS-TOTAL	744 111.57 \$
CONSEIL (Septembre)	7 854.64 \$
POMPIERS (Août)	10 203.96 \$
PR (Août)	2 614.92 \$
TOTAL	764 785.09 \$

Adoptée à la majorité

2019-10-1507 Dépôt du rapport budgétaire au 31 août 2019

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le dépôt du rapport budgétaire au 31 août 2019, tel que remis par le Secrétaire-trésorier le tout selon les dispositions de l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

Dépôt du rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle

Tel que prévu à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, L.R.Q.c.C-27.1, Monsieur Alain Descarreaux, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité dépose le rapport concernant l'application du règlement no. 2018-04 sur la gestion contractuelle.

2019-10-1508 Autorisation d'acquérir une servitude de drainage

ATTENDU QU'il y a lieu d'acquérir une servitude de drainage sur une partie des lots 3 300 335, 3 300 388 et 3 300 349 du cadastre du Québec afin de recevoir une partie des eaux du chemin Lauzon ;

ATTENDU QUE les propriétaires concernés ont donné leur accord à céder cette servitude à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'acquisition, pour une somme nominale, d'une servitude de drainage sur les lots 3 300 335, 3 300 388 et 3 300 349 du cadastre du Québec;

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité les actes de servitude décrits ci-dessus tels que préparés par Me Alexandre Mercier, notaire.

Adoptée à la majorité

2019-10-1509 Autorisation d'acquérir une servitude temporaire de droit de passage

ATTENDU QU'il y a lieu d'acquérir une servitude temporaire de droit de passage sur une partie du lot 3 300 159 du cadastre du Québec suite aux travaux d'aménagement d'un nouveau rond-point dans le cadre du projet d'amélioration du chemin Lonsdale Ouest réalisé cet été ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'acquisition d'une servitude temporaire de droit de passage sur une partie du lot 3 300 159 du cadastre du Québec.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude décrit ci-dessus tel que préparé par Me Alexandre Mercier, notaire.

Adoptée à la majorité

2019-10-1510 Autorisation de conclure un contrat de location pour une camionnette

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la location d'une camionnette neuve pour le service des travaux publics pour les opérations de déneigement des stationnements municipaux et des bornes-fontaines et pour le transport des équipes de travail ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la signature d'un contrat de location avec le concessionnaire Carle Ford inc. pour la location pour une période de 48 mois d'une camionnette Ford F250 2019, 4X4, le tout conformément à la proposition présentée le 6 septembre 2019, au prix de 858.28 \$ par mois taxes incluses;

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-32010-515 « Location de véhicules ».

Adoptée à la majorité

2019-10-1511 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels de conception d'une scène extérieure pour Champboisé

ATTENDU QUE dans le cadre du développement futur du site de Champboisé, le plan directeur prévoit la construction d'une scène extérieure ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite octroyer un mandat à une firme de consultant pour la conception et la préparation de plans et devis en vue de la construction de ladite scène ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la direction générale à procéder à un appel d'offres par invitation pour les services de consultants pour la conception et la préparation de plans et devis en vue de la construction d'une scène extérieure sur le site de Champboisé.

Adoptée à la majorité

2019-10-1512 Autorisation de procéder à un appel d'offres par invitation pour les services d'un auditeur externe

ATTENDU QUE l'auditeur externe de la Municipalité nous a récemment informés qu'il ne renouvelerait pas son mandat pour l'exercice financier 2019 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un nouvel auditeur externe ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la direction à procéder à un appel d'offres par invitation pour les services d'un auditeur externe pour les exercices financiers 2019 à 2023 inclusivement.

Adoptée à la majorité

2019-10-1513 Approbation de dépenses pour la réfection et le remplacement de divers ponceaux

ATTENDU QUE suite aux inondations et au dégel du printemps dernier, plusieurs ponceaux de divers chemins municipaux ont été endommagés ou se sont affaissés ;

ATTENDU QUE d'autres ponceaux devaient déjà être remplacés en raison de leur usure accumulée au cours des années ;

ATTENDU QUE des travaux ont dû être réalisés pour réparer ou remplacer les ponceaux endommagés et que d'autres travaux sont à venir dans les prochaines semaines ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense totale de 172 000 \$ pour le remplacement ou la réfection des ponceaux suivants :

- Chemin Lauzon (2 ponceaux) ;
- Chemin Doherty (2 ponceaux) ;
- Chemin River (4 ponceaux) ;
- Chemin William ;
- Chemin Jetté ;
- Chemin Bigelow ;
- Chemin Filion ;
- Chemin Farnand ;
- Chemin Devine ;
- Chemin Cadieux (ajout d'un ponceau) ;
- Chemin de la Topaze ;
- Chemin Donaldson (3 ponceaux).

Les fonds à cette fin seront pris à même le règlement d'emprunt 2019-010 pour un montant de 134 000 \$, à même la subvention pour l'amélioration des chemins du MTQ pour 26 000 \$ et à même le poste budgétaire 02-32207-521 pour le solde de 12 000 \$.

Adoptée à la majorité

2019-10-1514 Approbation de dépenses pour la réalisation de divers travaux de reprofilage de fossés

ATTENDU QUE divers travaux de reprofilage de fossés ont été prévus au budget d'investissement 2019 ;

ATTENDU QUE certains de ces travaux ont été complétés et que d'autres seront réalisés d'ici la fin de la saison ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense totale de 83 000 \$ pour les travaux de reprofilage des fossés sur les chemins suivants :

- Chemin Cadieux ;
- Intersection Filion/des Laurentides ;
- Chemin Lonsdale Est ;
- Chemin Devine ;
- Chemin Pierre-Laporte ;
- Chemin Donaldson ;
- Chemin Lacombe ;
- Chemin Melvie ;
- Chemin Théoret

Les fonds à cette fin seront pris à même le règlement d'emprunt 2019-010 et à même le transfert de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ 2014-2018) en ce qui concerne le chemin Théoret.

Adoptée à la majorité

2019-10-1515 Approbation de dépenses pour la réalisation de travaux de décohesionnement sur les chemins Cadieux et Lonsdale Est

ATTENDU QUE le revêtement d'asphalte recyclé sur les chemins Cadieux et Lonsdale Est était devenu dans un état de dégradation important ;

ATTENDU QU'il était devenu impossible de réparer convenablement ledit revêtement ;

ATTENDU QUE des sommes avaient été prévues au budget d'investissement pour procéder au décohesionnement du pavage recyclé sur les deux chemins en question et qu'un règlement d'emprunt a été adopté à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la dépense au montant total de 65 000 \$ pour les travaux de décohesionnement et les travaux accessoires sur les chemins Cadieux et Lonsdale Est.

Les fonds à cette fin seront pris à même le règlement d'emprunt 2019-010.

Adoptée à la majorité

2019-10-1516 Autorisation d'une dépense pour la réfection d'un tronçon du chemin River

ATTENDU QUE des travaux de réfection d'un tronçon du chemin River près du numéro civique 3110 sont devenus nécessaires afin d'améliorer la visibilité et la sécurité dans ce secteur ;

ATTENDU QUE cette réfection nécessite des travaux de dynamitage qui ont été autorisés par la résolution 2019-05-1418 ;

ATTENDU QUE des travaux d'excavation, de remblayage, de remplacement d'un ponceau et de réfection de pavage sont également requis dans le cadre de ce projet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 45 000 \$ pour les travaux d'excavation, de remblayage, de remplacement d'un ponceau et de réfection de pavage dans la cadre du projet de réfection d'un tronçon du chemin River près du numéro civique 3110.

Les fonds à cette fin seront pris à même le solde disponible des règlements d'emprunt 2017-012 et 2018-006.

Adoptée à la majorité

2019-10-1517 Autorisation d'une dépense pour des travaux d'enrochement sur le chemin Donaldson

ATTENDU QUE des travaux d'enrochement sont requis dans l'emprise est du chemin Donaldson le long du lot 3 300 140 du cadastre du Québec afin de stabiliser le talus en bordure du chemin qui est en partie affaissé ;

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget d'investissement à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 17 000 \$ pour l'enrochement de l'emprise du chemin Donaldson tel que mentionné dans le préambule.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à la majorité

2019-10-1518 Appui Transcollines – demande de crédits disponibles

ATTENDU QUE Transcollines, la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la municipalité de L'Ange-Gardien et leurs partenaires municipaux locaux considèrent que le transport adapté constitue un service essentiel à la pleine participation sociale et au plein épanouissement des citoyens à mobilité réduite;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 48.39 de la loi sur les transports, les municipalités sont tenues d'offrir un service de transport adapté aux personnes handicapées et que les critères d'admissibilité audit service sont établis par le gouvernement provincial;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a déclaré sa compétence en matière de transport adapté et collectif par le biais du règlement portant le numéro 172-12 et adopté par la résolution numéro 13-01-022 par le Conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais le 17 janvier 2013;

ATTENDU QUE Transcollines (Transports adaptés et collectifs des Collines) est l'organisme délégué de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour l'organisation et la gestion de son service de transport adapté;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais soutiennent financièrement le service de transport adapté de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) soutient le transport adapté municipal via son Programme de subvention au transport adapté (PSTA) et que la MRC des Collines-de-l'Outaouais est admissible à ce programme d'aide;

ATTENDU QUE le PSTA prévoit des ajustements de financements suivant l'augmentation de l'achalandage et le nombre de déplacements hors territoires, mais que ces ajustements sont conditionnels à la disponibilité des crédits budgétaires;

ATTENDU QU'au cours des dernières années, les crédits budgétaires ont systématiquement été insuffisants pour l'application des modalités d'application du PSTA ;

ATTENDU QUE de 2017 à 2018, la part de financement de base du MTQ est restée stable à 347 299 \$, sans augmentation;

ATTENDU QUE selon les modalités d'application du PSTA, la MRC des Collines-de- l'Outaouais aurait eu droit, pour l'année 2017, à un montant de 81 552\$ pour lesdits ajustements, mais que les crédits disponibles ont permis de n'accorder que 13 437 \$;

ATTENDU QUE selon les modalités d'application du PSTA, la MRC des Collines-de-l'Outaouais aurait eu droit, pour l'année 2018, à un montant de 114 666\$ pour lesdits ajustements et qu'à ce jour, le ministère n'a donné aucune indication sur le montant accordé;

ATTENDU QUE ce manque à gagner contribue significativement à un déficit d'exploitation chronique qui s'est installé au cours des dernières années;

ATTENDU QUE Transcollines et la MRC des Collines-de-l'Outaouais ont dû pallier à la situation en adoptant un plan de redressement comprenant notamment un resserrement des normes de services en transport adapté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU

D'INFOMER les instances provinciales concernées de la précarité et de la fragilisation d'un service essentiel que cause la non –disponibilité des crédits budgétaires nécessaires à l'application des modalités d'application actuelles du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) du ministère des Transports du Québec (MTQ);

D'INSISTER sur le fait que Transcollines, la MRC des Collines-de-l'Outaouais et ses partenaires ne demandent aucun traitement de faveur ni aucune modification au programme actuel, mais simplement son application stricte;

DE SOLICITER l'appuie ferme et une action diligente de la part, notamment, de messieurs Mathieu Lacombe, député de Papineau et ministre responsable de la région de l'Outaouais, Robert Bussière, député de Gatineau, François Bonnardel, ministre des Transports du Québec et Mathieu Lévesque, député de Chapleau;

Adoptée à l'unanimité

2019-10-1519 Autorisation d'une dépense pour l'acquisition d'une œuvre d'art

ATTENDU QUE la politique culturelle municipale (P-ADM-16) prévoit l'achat annuel d'une œuvre d'art ;

ATTENDU QUE Traces arts visuels s'est déroulé du 13 au 15 septembre à la Municipalité et qu'une des œuvres exposés lors du vernissage a été retenue pour cette année ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 1000 \$ pour l'acquisition de l'œuvre de l'artiste sculpteure Martine-Carole Gagnon intitulée « Berceuse de Papa à Papou ».

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-70160-699 « activités culturelles »

Adoptée à l'unanimité

2019-10-1520 Autorisation de signer l'acte d'achat de Champboisé

ATTENDU QUE le 5 avril 2012, la Municipalité a conclu avec Les Œuvres Eudistes une promesse d'achat-vente relativement à l'acquisition par la Municipalité de la propriété connue sous le nom de Champboisé soit le lot 4 828 760 du Cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE la promesse d'achat-vente prévoyait que le prix de vente de 1 000 000 \$ devait être versé sur dix ans à raison de 100 000 \$ par année ;

ATTENDU QUE la promesse d'achat-vente prévoyait que la prise de possession devait se faire un an après le dernier versement soit en avril 2022 ;

ATTENDU QUE la promesse d'achat-vente prévoyait entre autres l'obligation pour le vendeur de maintenir le site en bon état d'entretien et de réparation, sauf l'usure normale, et ce, tel que le ferait un propriétaire prudent et diligent d'un immeuble de même nature utilisé à des fins similaires ;

ATTENDU QUE les Œuvres Eudistes ont récemment manifesté le désir de devancer la prise de possession du site par la Municipalité tout en conservant l'échéancier de paiement prévu à la promesse d'achat-vente ;

ATTENDU QUE la Municipalité est satisfaite des travaux récemment effectués sur le site par le locataire « la Corporation Champboisé » pour le compte des Œuvres Eudistes et considère que l'obligation d'entretien mentionnée ci-dessus est respectée ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la prise de possession anticipée, soit le 31 octobre prochain, du site de Champboisé et autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte d'achat de ladite propriété tel que préparer par Me Alexandre Mercier, notaire.

Adoptée à la majorité

2019-10-1521 Demande de dérogation mineure 2019-00014 (855, Route 315)

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3301275 possède une propriété de 31 580 mètres carrés qui compte actuellement une résidence située à environ 70 mètres de l'emprise de la route 315 et dont l'entrée donne sur cette route;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite morceler sa propriété pour y permettre une deuxième résidence et que l'entrée de ce deuxième lot donnerait sur la route 315 dont le frontage ne serait que de 18,78 mètres;

ATTENDU QUE la réglementation d'urbanisme prévoit déjà un assouplissement lorsque le lot se situe dans une courbe en réduisant le frontage minimal exigé de 50 à 30 mètres et que le propriétaire peut réaliser son projet en procédant à la subdivision dudit lot en prévoyant que l'entrée se fasse par le chemin Mary;

ATTENDU QUE cette portion « courbée » de la route 315 n'est pas un endroit adéquat pour y permettre une nouvelle entrée privée dérogatoire compte-tenu de la vitesse autorisée de 70 km/h, de la visibilité réduite, de l'achalandage et des risques potentiels d'accidents;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de ne pas accorder cette dérogation mineure telle que formulée dans la résolution CCU-2019-033 adoptée le 9 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU que ce conseil refuse d'accorder la demande de dérogation mineure 2019-00014 déposée par le propriétaire du lot 3301275 dont la propriété se situe au 855, Route 315.

Adoptée à la majorité

2019-10-1522 Autorisation d'embaucher 2 nouveaux pompiers

ATTENDU QUE plusieurs postes sont présentement vacants au sein de la brigade de pompiers de la Municipalité ;

ATTENDU QUE M. Xavier Châtelain ainsi que M. Simon Grandmaison qui sont déjà des membres de la brigade à titre de premiers répondants pour la Municipalité, souhaitent intégrer des postes de pompiers à temps partiel;

ATTENDU QU'ils ont effectué avec succès les tests physiques nécessaires pour se joindre à la brigade de pompiers ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'embauche de M. Xavier Châtelain et de M. Simon Grandmaison à titre de pompiers à temps partiel pour la Municipalité.

Adoptée à la majorité

2019-10-1523 Autorisation de céder une parcelle de terrain

ATTENDU QUE l'entreprise 9216-1959 Québec Inc. est maintenant disposée à entamer le prolongement du chemin des Sables;

ATTENDU QUE la portion nord du chemin des Plouffe est actuellement intégrée au lot 5 461 493 appartenant à l'entreprise 9216-1959 Québec Inc. et qu'elle se doit d'être cadastrée puis cédée à la municipalité;

ATTENDU QUE la portion est du lot 5 458 915 située à l'extérieur de l'emprise du chemin des Plouffe appartient à la municipalité et qu'elle se doit d'être cadastrée et cédée à l'entreprise 9216-1959 Québec Inc. puisque cette portion qui constitue l'ancien tracé projeté du chemin des Sables se retrouve en plein milieu d'un éventuel lot résidentiel qui sera formé des lots actuels 5461493 Ptie, 5458915 Ptie et 5537005;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la cession à 9126-1959 Québec inc. du lot 5 458 915 pour une somme nominale;

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de vente du dit lot tel que préparé par le notaire désigné par l'acquéreur.

Adoptée à la majorité

2019-10-1524 Avis sur l'éthique en loisir et en sport

ATTENDU QUE la municipalité de L'Ange-Gardien reconnaît l'importance d'un environnement de loisir et de sport sûr et accueillant pour tous;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil souscrive la municipalité de L'Ange-Gardien à l'avis sur l'éthique en loisir et en sport et s'engage :

- À mettre au premier plan les valeurs indissociables d'une contribution positive de la pratique d'activités de loisir et de sport;
- À promouvoir l'éthique auprès de son organisation et de ses membres.

Adoptée à la majorité

2019-10-1525 Autorisation d'acquérir l'emprise de deux nouveaux chemins

ATTENDU QUE les chemins des Commissaires et Pierre-Joanisse situés dans le projet domiciliaire du chemin Townline ont fait l'objet d'une acceptation provisoire ;

ATTENDU QUE deux maisons sont actuellement en construction sur le chemin Pierre-Joanisse ;

ATTENDU QU'il y a lieu que la Municipalité prenne en charge l'entretien des dits chemins ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'acquisition par la Municipalité, pour une somme nominale, des lots 5 663 052 et 5 663 053 du cadastre du Québec constituant l'assiette des chemins des Commissaires et Pierre-Joanisse;

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte d'achat des dits lots tel que préparer par Me Alexandre Mercier, notaire.

Adoptée à la majorité

2019-10-1526 Autorisation d'octroyer le contrat de fourniture d'abrasifs pour la saison hivernale 2019-2020

ATTENDU QU'il y a lieu de constituer les réserves d'abrasifs en vue de la saison hivernale 2019-2020 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a publié un appel d'offres public le 13 septembre dernier ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 4 octobre ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accorde le contrat de fourniture d'environ 12 500 tonnes d'abrasifs pour la saison hivernale au fournisseur et au prix indiqué ci-dessous :

- Sablière Carol Clément 8 \$ /tonne, non livré, taxes et redevances incluses

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-33000-622 « Sable ».

Adoptée à la majorité

2019-10-1527 Autorisation d'octroyer le contrat pour la fourniture de sel à déglçage pour la saison hivernale 2019-2020

ATTENDU QU'il y a lieu de constituer les réserves de sel de déglçage en vue de la saison hivernale 2019-2020 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions par voie d'invitation le 13 septembre dernier ;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont répondu à l'invitation ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accorde le contrat de fourniture de sel de déglçage pour la saison hivernale à Compass Minerals aux prix de 121.55\$/tonnes, plus taxes, livrées au 870, chemin Donaldson et au 2291, route 309 ;

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-33000-629 « Sel ».

Adoptée à la majorité

2019-10-1528 Autorisation de procéder au remplacement d'une installation septique

ATTENDU QUE dans sa résolution 2019-08-1486 adoptée le 6 août dernier, ce Conseil a autorisé les inspecteurs en bâtiment et en environnement de la Municipalité à procéder, autant de fois que nécessaire et jusqu'à ce que le propriétaire se conforme à la réglementation, à l'entretien du système septique du 47, chemin des Mélèzes ;

ATTENDU QU'à ce jour, le système septique du 47, chemin des Mélèzes n'a pas été remplacé et continue de polluer ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise ses inspecteurs en bâtiment et en environnement à procéder au remplacement de l'installation septique du 47, chemin des Mélèzes;

DE PLUS, ce Conseil autorise que tous les frais reliés à cette intervention soient réclamés au propriétaire et assimilés à une taxe foncière.

Adoptée à la majorité

2019-10-1529 Condoléances

ATTENDU QUE M. Michel Pilotte, attaché de presse du député fédéral d'Argenteuil – Petite Nation, M. Stéphane Lauzon, est récemment décédé ;

ATTENDU QUE M. Pilotte avait également été attaché de presse de l'ex-député provincial de Papineau, M. Alexandre Iraca ;

ATTENDU QUE M. Pilotte a été pendant toute sa carrière grandement impliqué dans sa communauté ;

ATTENDU QUE M. Pilotte était citoyen de la Municipalité de L'Ange-Gardien

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil offre ses plus sincères condoléances à la famille et au conjoint de M. Michel Pilotte suite au décès de ce dernier.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-1530 Autorisation d'une dépense pour l'aménagement d'une patinoire au parc du Vol-à-Voile

ATTENDU QUE les citoyens du secteur Vol-à-Voile ont sollicité l'aménagement d'une patinoire de petite dimension dans le parc du Vol-à-Voile ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 15 000 \$ pour l'acquisition d'un ensemble de bandes de patinoires portatives de 24" de haut et ayant une dimension de 25' X 50' et incluant la structure en aluminium, l'installation et le branchement d'un panneau électrique, d'une pompe, d'un système d'éclairage et l'aménagement d'un puits de surface.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

2019-10-1531 Autorisation d'une dépense pour l'acquisition d'un camion réparateur de pavage usagé

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a récemment mis en vente un camion réparateur de pavage usagé par le biais du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) ;

ATTENDU QUE ledit camion est monté sur un châssis GMC année 2005, qu'il affiche seulement 2 259 heures d'utilisation et qu'il est en excellent état ;

ATTENDU QUE le camion est équipé d'une benne de 5 tonnes métriques, d'un équipement de pavage, d'un moteur auxiliaire et d'une flèche de signalisation ;

ATTENDU QUE cet équipement permettrait d'améliorer considérablement l'efficacité de nos opérations de colmatage de nids de poules ;

ATTENDU QUE l'appel d'offres pour ce camion se terminait le 1^{er} octobre et que la Municipalité a déposé une offre au prix de 16 200 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a remporté l'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 16 200 \$ pour l'acquisition d'un camion réparateur de pavage usagé tel que décrit dans le préambule.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursés sur 5 ans à compter de 2020.

Adoptée à la majorité

2019-10-1532 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR unanimement

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée
Il est 19h45;

Adoptée à l'unanimité

Marc Louis-Seize
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général

Je, Marc Louis-Seize, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.